



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

13/01/2022

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LYON

MAISON D'ARRÊT DE CHAMBERY

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

INFORMATIONS CONCERNANT LES PARLOIRS FAMILLES

En raison de la reprise de l'épidémie COVID

À compter du jeudi 13 janvier 2022 afin de pouvoir assurer les parloirs familles dans des conditions permettant de vous protéger ainsi que vos proches, nous sommes dans l'obligation d'assurer les visites des familles dans des parloirs équipés d'hygiaphones toutes hauteurs.

Le nombre de visiteurs reste inchangé.

Une désinfection des boxs parloirs familles entre chaque tour sera effectué.

Les sacs de linge sont toujours autorisés à rentrer à l'établissement à l'occasion des parloirs familles à raison d'un sac par semaine et par personne détenue. Afin d'éviter tout risque sanitaire, ces sacs seront contrôlés à l'entrée de l'établissement puis stockés durant 24 heures avant remise en détention.

A votre entrée à la maison d'arrêt, nous vous demandons de remplir un questionnaire attestant que vous ne présentez aucun signe du COVID et n'avez côtoyé aucune personne testée positive au COVID ou présentant des symptômes de cette maladie.

A défaut, votre accès à l'établissement vous sera refusé.

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire et aux respects des gestes barrières comme pour tout établissement recevant du public.

Pour rappel, les personnes vulnérables n'ont pas à se présenter à l'établissement, la vulnérabilité étant caractérisée uniquement par les pathologies listées par la haute autorité de santé. Aucune restriction à l'âge n'est imposée.

Le chef d'établissement
PIETRIK LAMOLINE
Chef d'Etablissement
Maison d'Arrêt de CHAMBERY